



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
31 décembre 2008
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 octobre 2008, à 10 heures

Président : M. Argüello (Argentine)
puis : M. Cato (Philippines)

Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 28 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/63/20)

1. **M. Cato** (Philippines) réitère le soutien de sa délégation aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), notamment son rôle dans la promotion de l'accès à la technologie spatiale et aux fruits de son développement en faveur des États ne disposant pas de programmes dans ce domaine. Elle accueille avec satisfaction le cadre stratégique proposé pour le Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour 2010-2011 (A/63/20) de même que les débats en cours au sein du COPUOS sur son rôle et activité futurs (para. 288). Les nouveaux points inscrits à son ordre du jour, notamment la viabilité à long terme des activités spatiales ainsi que le code de conduite non contraignant pour les activités spatiales proposé par l'Union européenne, soulignent la pertinence constante du COPUOS. Sa contribution en cours aux travaux de la Commission du développement durable est également très favorablement accueillie.

2. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a permis à des scientifiques philippins d'approfondir leur expertise dans les domaines de la télédétection spatiale, du système mondial de navigation par satellites (GNSS) et de la surveillance de la qualité de l'eau. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (ONU-SPIDER) s'avère particulièrement précieux pour les pays exposés aux catastrophes naturelles, comme les Philippines, qui subissent en moyenne 19 cyclones par an. Ce programme, en coopération avec les partenaires bilatéraux et régionaux, complète les capacités prévisionnelles nationales grâce à l'acquisition d'équipements modernes et de technologies tant terrestres que spatiales. Les Philippines ont fait part de leur intérêt à accueillir à Manille un Bureau régional d'appui du programme ONU-Spider. Cette question est actuellement examinée avec le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

3. Compte tenu de l'importance des explorations lunaires envisagées par certains gouvernements, il invite tous les États à accéder à l'Accord régissant les

activités des États sur la lune et les autres corps célestes ainsi qu'aux autres instruments internationaux pertinents pour la promotion des utilisations pacifiques de l'espace. Dans le cadre de la coopération régionale, les Philippines participent activement au Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et appuient le système Sentinel-Asia. Le Congrès national sur les applications spatiales et la recherche procède à l'évaluation des besoins nationaux, des capacités et des limites du pays dans le domaine des applications de la technologie spatiale en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que ceux de la stratégie de renforcement du secteur de l'eau et du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Conseil de coordination des sciences et des techniques des Philippines a entrepris des études de faisabilité concernant le développement d'un petit satellite d'observation de la terre visant à fournir des informations en temps réel de manière à limiter l'impact des catastrophes naturelles. Ce satellite offrirait également des applications pratiques dans les domaines de l'agriculture, de l'hydrologie, des forêts et de la cartographie.

4. **M. Kalinin** (Fédération de Russie) rappelle que depuis longtemps la Fédération de Russie a plaidé en faveur d'un renforcement du cadre légal international de régulation des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le COPUOS apporte une contribution essentielle à la coordination des efforts internationaux dans ce domaine et il conviendrait de renforcer ses capacités. Il est d'importance vitale que l'espace extra-atmosphérique ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques. Sa militarisation constituerait une menace pour la sécurité de l'humanité et est inacceptable. Un projet de Traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis par la Fédération de Russie et par la Chine à la Conférence du désarmement, représente une initiative utile et arrivant à point voulu, susceptible de consolider les efforts internationaux visant à circonscrire l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques.

5. La Fédération de Russie maintient son engagement en faveur d'un affinement progressif du droit spatial pour refléter la coopération actuelle dans le domaine des activités spatiales. Les pourparlers sur le statut de la ratification des principaux traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique

et sur un instrument juridiquement contraignant pour réguler l'ensemble des activités humaines dans l'espace extra-atmosphérique, devraient également être poursuivis.

6. **M. Kopal** (République tchèque), prenant la parole en sa qualité de Président du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dit que le rapport (A/63/20) reflète de façon adéquate la diversité des questions examinées par le COPUOS et ses sous-comités. Il souscrit entièrement à ses recommandations et conclusions. L'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace figure depuis plusieurs années à l'ordre du jour du Comité, bien que l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/68 du 14 décembre 1992, ait proposé une révision de ces principes au plus tard deux ans après leur adoption. La création du Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique est accueillie avec satisfaction notamment en raison de son mandat d'établir un cadre international scientifique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications dans l'espace fondées sur l'énergie nucléaire. A condition d'être correctement informé du déroulement des activités, le Sous-Comité juridique est susceptible d'avancer plus rapidement dans son propre examen des aspects juridiques pertinents.

7. L'inscription à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique d'une nouvelle question portant sur l'échange général d'informations portant sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux représente un pas dans la bonne direction. Il appuie également l'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau point sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/63/20, par. 290), tel que proposé par la France. L'initiative européenne relative au Code de conduite international des activités dans l'espace ne devrait toutefois pas faire perdre de vue que les traités sur l'espace conclus dans le cadre des Nations Unies régissent déjà de façon contraignante ces activités. Le COPUOS et ses Sous-Comités devraient plutôt faire porter leurs efforts sur l'augmentation du nombre de ratifications.

8. **M. Tsuruga** (Japon) annonce que le Parlement japonais a récemment promulgué une loi fondamentale sur l'espace portant notamment sur la promotion de la coopération internationale et de la diplomatie; l'industrie; l'amélioration de la qualité de vie des

citoyens; la sécurité nationale; la régulation des activités spatiales, outre la création d'un siège stratégique pour la politique spatiale. Le Japon continuera à poursuivre ses activités spatiales en conformité avec les principes pacifistes inscrits dans sa Constitution. Il se déclare disposé à coopérer avec d'autres partenaires dans le développement et l'utilisation de la science et de la technologie, notamment les activités spatiales et l'application des données récoltées par les satellites japonais. La sonde KAGUYA, lancée en 2007, mise en orbite lunaire, offre un champs d'observation lunaire plus étendu. Elle contribuera à une meilleure compréhension internationale de son origine et de son évolution. Le projet de satellite de télécommunications KIZUNA, récemment lancé, doit contribuer à réduire le fossé digital en Asie et Pacifique, tandis qu'un autre projet de satellite mobile doit servir à la gestion des réfugiés et des opérations de secours. La mise à disposition d'informations en temps réel doit permettre des communications fiables, non seulement dans les situations de catastrophe mais également dans les zones dépourvues de centres de commutation, comme les montagnes ou les océans. Le Japon se propose également de lancer un satellite GOSAT pour l'observation des gaz à effets de serre comme contribution au débat sur la prévention du réchauffement climatique. Le Japon a également installé avec succès les deux première parties de son module expérimental KIBO sur la station spatiale internationale et deux astronautes japonais y accompliront des missions de longue durée. Le Japon espère que la communauté scientifique internationale fera largement appel à KIBO. L'exploration humaine de l'espace par le Japon n'existerait pas sans coopération internationale.

9. En 2007, le Japon et l'Inde ont organisé en commun la quatorzième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales à Bangalore, en Inde. Les participants ont examiné les mesures concrètes permettant d'améliorer la coopération internationale et d'appuyer les activités de Sentinel-Asia qui vise à augmenter le nombre d'observations par satellites de la terre. Le Japon est également engagé dans trois missions de coopération avec d'autres pays (SUZAKI, HINODE et AKARI) visant notamment à établir une carte de l'univers au moyen de rayons infrarouges. Les données recueillies par ces trois satellites sont accessibles aux chercheurs du monde entier. Le Japon a continué de faire des contributions

importantes à la mise en oeuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). L'Agence d'exploration aérospatiale japonaise (JAXA) a élaboré ses propres normes de réduction des débris spatiaux et le Japon participera activement à l'Année héliophysique internationale. Il fournit également des installations astronomiques modernes à des fins éducatives aux pays en développement. Afin de faire bénéficier l'humanité tout entière des activités spatiales, il faut que la collaboration internationale soit fondée sur une vision à la fois large et à plus long terme.

10. **M. Smith** (Fidji) déclare que la possibilité d'une militarisation de l'espace constitue une réelle préoccupation pour sa délégation car elle saperait l'effort collectif d'exploiter exclusivement à des fins pacifiques un héritage commun de l'humanité et d'en faire bénéficier tous les États, sans considération de leur degré de développement économique et scientifique. Avec le concours des Nations Unies, les États dotés de capacités spatiales considérables doivent aider à éviter une course aux armements dans l'espace tout en encourageant la coopération internationale pour son exploration et son utilisation pacifique.

11. La quatrième Commission devrait promouvoir une plus grande transparence des activités spatiales menées par les États; renforcer la coopération internationale, en particulier dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux et renforcer les capacités des pays en développement, notamment dans l'emploi des technologies spatiales et de leurs applications. L'utilisation, en temps voulu, de données géospaciales d'origine spatiale de haute qualité, aux fins du développement durable, présente un grand intérêt pour l'agriculture, l'évaluation de la déforestation, les secours en cas de sécheresse et l'aménagement du territoire ainsi que pour la mise en valeur des ressources halieutiques et marines dans le Pacifique. Le manque d'accès aux technologies spatiales est l'une des raisons souvent citées de la crise alimentaire actuelle. Des satellites de télédétection seraient particulièrement utiles.

12. Le renforcement des capacités des pays en développement devrait aller de pair avec un accès ouvert, universel, non discriminatoire, d'un prix abordable et en temps voulu, à la fois aux données et aux logiciels libres appropriés. Équipés de la sorte, ces

pays seraient en mesure de suivre les récoltes depuis l'espace, d'analyser le tapis végétal, de prévenir la déforestation, d'améliorer l'utilisation des engrais ainsi que les prévisions du temps, de lutter contre les insectes nuisibles, de réduire le gaspillage et la contamination des ressources hydriques et plus important encore, procéder à des analyses de risque environnemental— autant de facteurs débouchant à plus long terme sur la sécurité alimentaire durable.

13. **M. Gebreel** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que son pays, en application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, n'a cessé de chercher à utiliser les applications spatiales pour mieux gérer ses ressources naturelles et favoriser son propre développement. Sur le plan international, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) son pays a récemment complété l'installation d'un réseau intégré moderne pour la surveillance des tremblements de terre dans la région de la Méditerranée.

14. La Jamahiriya arabe libyenne est non seulement partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, mais sera bientôt aussi partie des instruments internationaux énumérés ci-après : Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

15. Il est important de créer un mécanisme de régulation de la conduite et des pratiques des États dans l'espace. Un tel mécanisme pourrait être basé sur les principes existants et sur les instruments juridiques visant à assurer que l'espace extra-atmosphérique sera utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Dans ce contexte, son pays appuie le projet de Traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux qui a été soumis le 12 février 2008 par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement.

16. **M^{me} Rodríguez** (Mexique) souligne que les sciences et les technologies spatiales devraient être utilisées pour le bien commun et pour le

développement durable, notamment dans les pays en développement. De surcroît, le régime juridique régissant les utilisations de l'espace extra-atmosphérique doit être développé. Tous les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies sont essentiels pour renforcer les capacités nationales et régionales des pays en développement. Le Mexique pour ses activités fait appel au Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes dont le secrétariat est situé sur le campus du Centre mexicain.

17. Fondé par le Mexique et le Brésil il y a plus de 10 ans, ce Centre a prospéré grâce à l'excellente collaboration entre ces deux pays. Le Mexique et le Brésil ont invité tous les États d'Amérique latine et des Caraïbes à participer aux travaux du Centre. Ceux-ci ont été fréquemment mentionnés par les agences spatiales internationales et dans les autres centres régionaux. En outre, le Sénat mexicain examine actuellement un projet de loi concernant la création d'une agence spatiale mexicaine, manifestant l'importance attachée par le pays aux questions de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Mexique a appuyé la création d'une agence spatiale régionale.

18. Compte tenu des difficultés actuelles, le Mexique estime que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient porter avant tout sur la coopération internationale, en particulier à l'échelon interrégional. Il fait sienne la voie empruntée par le COPUOS d'aligner ses activités sur les priorités dégagées par les principales réunions et grandes conférences des Nations Unies.

19. **M. Ng Chin Huat** (Malaisie) dit que son Gouvernement se félicite de la création du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite en tant que forum chargé de promouvoir la coopération sur des questions d'intérêt mutuel pour ses membres concernant des services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite et des services de valeur ajoutée ainsi que la coopération en matière de compatibilité et d'interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite, et de promouvoir l'utilisation de ces systèmes pour appuyer le développement durable, en particulier dans les pays en développement. Le Forum des fournisseurs créés au sein du Comité international devrait permettre de renforcer la

compatibilité et l'interopérabilité des systèmes régionaux et mondiaux de navigation par satellite présents et futurs. La Malaisie plaide en faveur du renforcement de la coopération internationale en matière de gestion des catastrophes parce que de meilleurs systèmes d'alerte rapide permettront de sauver des vies humaines.

20. **M. Ahmad** (Pakistan) relève que l'application de la technologie spatiale est susceptible de réduire l'écart au sein des sociétés et entre pays et régions et de contribuer à la réalisation des objectifs du développement. Les pays en développement doivent participer pleinement à ce processus grâce à l'échange d'expériences et à un accès non discriminatoire aux données les plus récentes, à un coût abordable et en temps voulu. Le Pakistan, pour sa part, continuera de partager son expertise, en particulier avec les pays en développement. Tous les États devraient avoir un accès équitable à l'orbite des satellites géostationnaires.

21. La création du système ONU-SPIDER et du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite manifeste la volonté internationale d'appliquer les recommandations de la troisième Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La mise en place au Pakistan d'un centre de réception et de traitement des données spatiales d'ici fin 2008 constituera un appui supplémentaire aux activités fondamentales du système ONU-SPIDER auquel participe le Pakistan.

22. Le Pakistan est partie aux cinq principaux traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Il se déclare très préoccupé par l'éventualité d'une militarisation de l'espace. Il est fort regrettable que la majeure partie de la recherche spatiale soit consacrée à des fins militaires et constitue par conséquent un risque pour la sécurité. Il importe d'obtenir une plus grande transparence dans les activités spatiales menées par divers États. Il incombe à ceux qui ont les plus grandes capacités spatiales de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Une Convention globale négociée contribuerait sans doute à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, mais dans l'intervalle, l'application appropriée des Conventions existantes s'avère indispensable.

23. Les deux organes d'élaboration des politiques, le COPUOS et la Conférence du désarmement devraient

se renforcer mutuellement grâce à une coordination et à des communications appropriées. L'expertise du COPUOS dans les domaines scientifique, technique et juridique des questions spatiales s'avère particulièrement précieuse pour la Conférence.

24. L'Agence spatiale nationale du Pakistan, la Commission de recherches sur l'espace et la haute atmosphère (SUPARCO) continue de progresser dans ses projets d'importance nationale, dans les domaines de la télémédecine, de l'agriculture, de l'irrigation, de la surveillance des cours d'eau et des crues, de l'environnement et de la météorologie. Le Pakistan a l'intention de remplacer, d'ici 2011, le satellite de communications loué par un nouveau, le PAKSAR-1R, conservant ainsi son créneau orbital stratégique tout en augmentant l'infrastructure nationale de télécommunications et en mettant le satellite au service du développement socioéconomique. La SUPARCO met également au point son propre système de télédétection à cette fin : le premier de la série sera un satellite d'imagerie optique dont le lancement est prévu en 2011. Il fournira des images pour des applications dans l'agriculture, la gestion forestière, la mise en valeur des ressources hydriques et côtières, la recherche de gisements minéraux, l'aménagement urbain et la surveillance des catastrophes.

25. En raison de la priorité qu'il accorde à la coopération, le Pakistan est actif dans le domaine de la géo-informatique avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des études globales sur les aérosols avec la NASA. Il transmet également des données géomagnétiques à divers centres de Grande-Bretagne et des États-Unis. Son pays dispose d'un système d'aide aux recherches et au sauvetage par satellite dans les airs, sur mer et sur terre. En application de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Pakistan se propose de lancer un programme de sensibilisation et d'éducation spatiale afin de promouvoir l'utilisation des technologies spatiales et leurs applications en vue d'édifier une société prospère.

26. **M. Ali** (Soudan) déclare que si l'humanité tout entière doit bénéficier de l'espace extra-atmosphérique, son exploitation requiert une plus grande transparence de la part de toutes les puissances spatiales. Comme l'un des rares pays en développement doté d'abondantes ressources naturelles, le Soudan appuie tous les efforts visant à renforcer les capacités des pays en développement dans l'utilisation de l'espace à des

fins pacifiques au moyen d'une coopération internationale accrue et de la multiplication des opportunités de formation. À cet égard, il se félicite de la tenue de la deuxième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable qui s'est tenue à Pretoria du 2 au 5 octobre 2007. Il attend avec intérêt la troisième Conférence des dirigeants africains qui se tiendra en Algérie en 2009.

27. Les pays en développement doivent faire davantage appel à la télédétection, à l'observation de la terre et aux systèmes d'alerte rapide afin d'être en mesure de répondre aux catastrophes naturelles telles que les inondations, la sécheresse et la désertification. La technologie spatiale offre également des applications importantes en télééducation et télémédecine ainsi que dans la gestion des ressources naturelles. Sa délégation fait siennes les vues exprimées par les membres du COPUOS selon lesquelles le Groupe de travail plénier devrait s'attacher en priorité à la mise en oeuvre des éléments suivants énoncés dans le Programme d'action : maximiser les bénéfices des capacités spatiales actuelles en matière de gestion des catastrophes ; maximiser les bénéfices de l'utilisation et des applications du système mondial de navigation par satellites (GNSS) en faveur du développement durable et améliorer le renforcement des capacités dans les activités relatives à l'espace.

28. Il partage la préoccupation du COPUOS en ce qui concerne les ressources limitées allouées au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Les ressources disponibles devraient être allouées aux activités jouissant de la plus haute priorité. Le Programme constitue une activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales. Il suggère qu'il soit désormais financé par le budget-programme des Nations Unies en raison de l'importance du service presté par le Programme aux pays en développement.

29. **M. Otepola** (Nigéria) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le rapport du COPUOS et se félicite des efforts du Bureau des affaires spatiales pour diffuser les bénéfices de la technologie spatiale au sein de la communauté internationale, et plus spécialement les pays en développement. Dans le contexte d'une préoccupation croissante à l'égard de la sécurité alimentaire, des catastrophes naturelles, de la pauvreté et de la faim, sa délégation attache la plus grande importance à l'avis du COPUOS selon lequel les

applications dérivées de la recherche spatiale sont susceptibles d'atténuer les effets de la pénurie alimentaire. Le Bureau des affaires spatiales devrait collaborer plus étroitement avec les États membres industrialisés pour aider au renforcement des capacités des pays en développement à déployer de telles applications à l'appui du développement durable. Les États membres devraient contribuer au Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales afin d'augmenter la capacité du Bureau pour des projets pilotes, la recherche et le développement, notamment dans les pays en développement. Cela contribuerait de façon directe à la mise en oeuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

30. De nombreux pays en développement ne sont pas en mesure de faire face aux coûts très élevés du lancement de satellites dans l'espace. Néanmoins, en vue d'appliquer la technologie spatiale au développement en Afrique dans l'esprit du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Nigéria ont signé en juin 2008 une déclaration d'intention en faveur de l'utilisation des sciences et technologies spatiales dans les domaines du suivi et de la gestion de l'agriculture, de l'environnement, de l'habitat et de l'aménagement urbain, de la surveillance des frontières, des catastrophes naturelles, de l'utilisation des sols, de la couverture terrestre, des ressources hydriques et de la santé. Cette initiative représente une mesure directe en vue d'assurer le développement durable de ces pays et à ce titre mérite d'être appuyée par la communauté internationale.

31. Le Bureau devrait intensifier ses efforts pour assurer que les activités et services du système ONU-SPIDER aient une large couverture et soient aisément accessibles, notamment en cas de catastrophe. Se félicitant de l'ouverture de bureaux de programmes régionaux en Allemagne et en Chine, il lance un appel pour la mise en place rapide de bureaux sous-régionaux pouvant servir de points de référence pour la gestion des catastrophes et des secours d'urgence. Il accueille également avec satisfaction le programme du Bureau des affaires spatiales qui précise la façon dont il travaillera avec la Commission du développement durable pour le groupe thématique 2008-2009 dans le domaine de la télédétection relative à l'utilisation des

sols, au développement rural, à la lutte contre la sécheresse et la désertification et à la promotion du développement durable en Afrique. Il invite le Bureau à présenter des programmes à la fois spécifiques et concrets à l'appui des principaux objectifs de la Commission et exerçant un effet positif en réponse aux aspirations de développement durable des États membres en développement.

32. **M. Mana** (Cameroun) dit que sa délégation voudrait saluer le rôle bénéfique du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, programme qui continue de mettre l'accent sur la coopération avec les États membres au niveau régional et mondial, ceci en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies. L'accent placé sur la coopération internationale dans le domaine de la prévision météorologique et de l'utilisation de la télédétection permettra de renforcer considérablement la sécurité alimentaire en Afrique. Les retombées bénéfiques de la technologie spatiale sont également apparentes dans la gestion des catastrophes ainsi que pour les recherches et le sauvetage. Aussi, le Cameroun exprime-t-il sa satisfaction quant à la décision prise par le Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique d'examiner chaque année un rapport sur les activités du système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSART). Le Cameroun se félicite également des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan de travail décennal du Système mondial des systèmes d'observation de la terre (GEOSS). Ce dernier s'avère plus indispensable que jamais dans le contexte actuel d'aggravation des crises dans les domaines alimentaire et énergétique ainsi qu'en raison de la persistance ou de l'émergence de graves pandémies. Enfin, sa délégation se réjouit des progrès accomplis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion de catastrophes et des interventions d'urgence. Elle adresse ses remerciements à tous les pays qui ont bien voulu fournir d'importantes ressources extrabudgétaires pour soutenir les activités de ce programme ainsi qu'aux pays qui ont annoncé des contributions supplémentaires.

La séance est levée à 11 h 45.